

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1472 29 décembre 2005

SOMMAIRE

A.N.B., S.à r.I., Boxhorn	Gobelino Holding S.A., Luxembourg	7065
AB Luxembourg S.A., Luxembourg 70641	International Sporting Travel S.A., Luxembourg.	70621
Account Data Europe S.A., Grevenmacher 70653		7065
Au Jardin de Pimpanicaille, S.à r.l., Strassen 70656	JER Europe Fund II Holdings, S.à r.l., Luxem-	
Bitronic Tecnoline S.A., Strassen 70656	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	70641
CAS Services S.A., Luxembourg 70653	JER Europe Fund II Holdings, S.à r.l., Luxem-	
Caobang RC 4 Glory S.A., Luxembourg 70631	bourg	70650
Caobang RC 4 Glory S.A., Luxembourg 70632	Luxplan S.A., Luxembourg	70630
Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A.,	Montreuil Strategies S.A., Luxembourg	70630
Luxembourg 70622	Montreuil Strategies S.A., Luxembourg	70630
CH57 S.A., Luxembourg	Orinoco Holdings A S.A., Luxembourg	70632
Closdenis International S.A., Luxembourg 70650	Orinoco Holdings A S.A., Luxembourg	70640
Confidencia Dagest, Services Oase, S.à r.l., Esch-	ProLogis France XIII, S.à r.l., Luxembourg	7065
sur-Alzette	ProLogis France XLV, S.à r.l., Luxembourg	70650
Dickes Luc, S.à r.l., Mondercange 70610	Simon & Christiansen S.A., Capellen	70630
Dickes Luc, S.à r.l., Mondercange 70610	Smart City S.A., Luxembourg	70641
Dickes Luc, S.à r.l., Mondercange 70610	Société d'Exploitation Hôtel-Restaurant Braas,	
Dickes Luc, S.à r.l., Mondercange 70610	S.à r.l., Eschdorf	70656
Dickes Luc, S.à r.l., Mondercange 70610	Sogedec, S.à r.l., Luxembourg	70621
Finover S.A., Luxembourg 70641	Surfin International Holding S.A., Luxembourg	70650
Formentera Holding S.A., Luxembourg 70640	Tailor & Earth S.A. Promotions Luxembourg,	
Geoconseils S.A., Capellen 70621	Howald	7065
Gestinvest S.A., Luxembourg 70651	Tri Investments European Residential Property	
Gestinvest S.A., Luxembourg 70653	Fund (EU candidate), S.à r.l., Luxembourg	70611
Gobelino Holding S.A., Luxembourg 70654	Tri Investments European Residential Property	
Gobelino Holding S.A., Luxembourg 70654	Fund (EU member), S.à r.l., Luxembourg	70616
Gobelino Holding S.A., Luxembourg 70654		

CH57 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 74.627.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les résolutions de l'assemblée générale ordinaire, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(072743.3/725/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



DICKES LUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 11, rue de Reckange.

R. C. Luxembourg B 25.523.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072480.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

DICKES LUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 11, rue de Reckange.

R. C. Luxembourg B 25.523.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072482.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

DICKES LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 11, rue de Reckange.

R. C. Luxembourg B 25.523.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072483.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

DICKES LUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 11, rue de Reckange.

R. C. Luxembourg B 25.523.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072484.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

DICKES LUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 11, rue de Reckange.

R. C. Luxembourg B 25.523.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072485.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



TRI INVESTMENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PROPERTY FUND (EU CANDIDATE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 110.042.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

TRI INVESTMENT FUNDS ICVC, an investment company with variable capital incorporated and existing under the laws of England and having its registered office 26, Dover Street, W1S 4LY London, England and being registered under number IC000391 with Financial Services Authorities represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11 August 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TRI INVESTMENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PROPERTY FUND (EU CANDIDATE), S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TRI INVEST-MENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PROPERTY FUND (EU CANDIDATE), S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in real estate property or assets, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as real estate property or assets, and the ownership, administration, development and management of its portfolio and assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

- Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.
- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.
- Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.



In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting inperson. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular resolution duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

- **Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of October at 12.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st June of each year and ends on 31st May of the next year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.



- Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares at EUR 25.- per share (total EUR 12,500.-)

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- 2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Date of birth	Place of birth	Address	Occupation
Mr. Chris Finch	5 July 1962	Locks Heath	26, Dover Street, W1S	Director
			4LY London, England	
Mrs Polyxeni Kotoula	30 November 1973	Athens/Greece	1, allée Scheffer,	Lawyer,
			L-2520 Luxembourg	Company director
Mr. Johannes Hendrik	30 November 1974	Amsterdam/	1, allée Scheffer,	Accountant,
Willem van Koeverden Brouwe	r	The Netherlands	L-2520 Luxembourg	Company director

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st May 2006.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

TRI INVESTMENT FUNDS ICVC, une société d'investissement à capital variable créée et existante sous les lois d'Angleterre et ayant son siège social au 26, Dover Street, W1S 4LY Londres, Angleterre et étant enregistrée sous le numéro IC000391 avec les Autorités des Services Financiers, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 11 août 2005 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TRI INVESTMENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PROPERTY FUND (EU CANDIDATE), S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

- Art. 1er. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée tes. sous la dénomination de TRI INVESTMENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PRO-PERTY FUND (EU CANDIDATE), S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, de même que dans des biens ou avoirs immobiliers, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, de même que dans des biens ou avoirs immobiliers, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel



appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

- Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.
 - Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

- Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.
- Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée, régulièrement constituée, des associés de la Société ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins 8 jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou



sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au premier lundi du mois d'octobre à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche

- Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante.
- **Art. 12. Comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré 500 parts sociales d'une valeur de EUR 25,- chacune (total EUR 12.500,-).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au:
- 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacune avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom M. Chris Finch	Adresse 26, Dover Street, W1S 4LY Londres, Angleterre	Date de naissance 5 juillet 1962	Lieu de naissance Locks Heath	Titre Directeur
Mme Polyxeni Kotoula	1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 novembre 1973	Athènes/Grèce	Avocate, Administrateur de société
M. Johannes Hendrik Willem van Koeverden Brouwer	1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 novembre 1974	Amsterdam/ Pays-Bas	Comptable, Administrateur de société

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mai 2006.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire. Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 août 2005, vol. 432, fol. 77, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2005. H. Hellinckx.

(074854.3/242/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

TRI INVESTMENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PROPERTY FUND (EU MEMBER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 110.049.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of August. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

TRI INVESTMENT FUNDS ICVC, an investment company with variable capital incorporated and existing under the laws of England and having its registered office 26, Dover Street, W1S 4LY London, England and being registered under number IC000391 with Financial Services Authorities represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11 August 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TRI INVESTMENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PROPERTY FUND (EU MEMBER), S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TRI INVEST-MENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PROPERTY FUND (EU MEMBER), S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in real estate property or assets, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as real estate property or assets, and the ownership, administration, development and management of its portfolio and assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the



Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.
- **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular resolution duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

- **Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of October at 11.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st June of each year and ends on 31st May of the next year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being



understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares at EUR 25.- per share (total EUR 12,500.-)

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- 2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Date of birth	Place of birth	Address	Occupation
Mr. Chris Finch	5 July 1962	Locks Heath	26, Dover Street, W1S	Director
			4LY London, England	
Mrs Polyxeni Kotoula	30 November 1973	Athens/Greece	1, allée Scheffer,	Lawyer,
			L-2520 Luxembourg	Company director
Mr. Johannes Hendrik	30 November 1974	Amsterdam/	1, allée Scheffer,	Accountant,
Willem van Koeverden Brouwe	er	The Netherlands	L-2520 Luxembourg	Company director

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st May 2006.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

TRI INVESTMENT FUNDS ICVC, une société d'investissement à capital variable créée et existante sous les lois d'Angleterre et ayant son siège social au 26, Dover Street, W1S 4LY Londres, Angleterre et étant enregistrée sous le numéro IC000391 avec les Autorités des Services Financiers, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 11 août 2005 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TRI INVESTMENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PROPERTY FUND (EU MEMBER), S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1er. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée tes. sous la dénomination de TRI INVESTMENTS EUROPEAN RESIDENTIAL PRO-PERTY FUND (EU MEMBER), S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.



Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, de même que dans des biens ou avoirs immobiliers, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, de même que dans des biens ou avoirs immobiliers, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

- Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en (500) cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.
 - Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

- Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.
- Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée, régulièrement réunies, des associés de la Société ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins 8 jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au premier lundi du mois d'octobre à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante.
- Art. 12. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré 500 parts sociales d'une valeur de EUR 25,- chacune (total EUR 12.500,-).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au:
- 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.



2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacune avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance	Titre
M. Chris Finch	26, Dover Street, W1S4LY Londres, Angleterre	5 juillet 1962	Locks Heath	Directeur
Mme Polyxeni Kotoula	1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 novembre 1973	Athènes/Grèce	Avocate, Administrateur de société
M. Johannes Hendrik Willem van Koeverden Brouwer	1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	30 novembre 1974	Amsterdam/ Pays-Bas	Comptable, Administrateur de société

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mai 2006.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire. Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 août 2005, vol. 432, fol. 78, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2005. H. Hellinckx.

(074877.3/242/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

INTERNATIONAL SPORTING TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.907.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072449.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

GEOCONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités Capellen.

R. C. Luxembourg B 101.985.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072451.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

SOGEDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière. R. C. Luxembourg B 24.647.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072517.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.423.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- 1.- CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, Here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting in his capacity as manager.
- 2.- CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Mr Herman Boersen, laywer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 25, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in his above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a Company which the prenamed parties declared to organize among themselves:

Art. 1. Form. There is hereby established among the subscribers, CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., as associé commandité (hereinafter referred to as the «General Partner») and the other subscriber, CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. as associé commanditaire, and all those who may become holders of shares hereafter, a société en commandite par actions, under the firm (raison sociale) of:

CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A. (hereinafter referred to as the «Company»).

- Art. 2. Duration. The Company is incorporated for a limited period ending December 31, 2054.
- **Art. 3. Objects and Purposes.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

- **Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in or outside the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner. Should extraordinary developments or events of a political, economic or social nature, which might interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons outside the Grand Duchy of Luxembourg, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily to a location outside the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner or by declaration of a person duly authorised by the General Partner for such purpose until the complete cessation of such abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg corporation.
- Art. 5. Share Capital. The Company has an issued share capital of thirty-one thousand one Euro twenty-five cent (31,001.25 EUR) divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) class A limited shares having a par value of one Euro twenty-five cent (1.25 EUR) each and 1 (one) class B unlimited share having a par value of one Euro twenty-five cent (1.25 EUR) (hereinafter, the class A limited shares and the class B unlimited shares shall be referred to as the «Shares»).
- **Art. 6. Premium Reserve.** Any issuance premium paid to the Company over and above the par value of Shares shall be transferred to an extraordinary reserve (hereinafter referred to as the «Premium Reserve»). The Premium Reserve is available for distribution on the Shares.
- Art. 7. Form of the Shares. The Shares shall be registered exclusively. A register of shareholders shall be kept in the registered office of the Company by the General Partner. Said register shall contain the name of each shareholder, its adress, the number of Shares it holds, the amount paid up for each of these Shares as well as the transfers of Shares and the dates of such transfers. All transfer of shares, either by assignment, pledge or otherwise, to the existing shareholders or to new shareholders, requests in every case the unanimous assent of all the shareholders. Any shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of written notice to the Company at its registered office or at such other adress as may be set by the General Partner from time to time.
- Art. 8. Liability of the Shareholders and of the General Partner. The General Partner (commandité) shall be liable indefinitely for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The other shareholders



(commanditaires) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in General Meetings and shall only be liable for payment to the Company of the par value and issue premium on each Share they subscribe for. In particular, commanditaires shall not be obligated for the debts, liabilities and obligations of the Company or of any other shareholder.

- Art. 9. Voting Rights. Each Share carries one vote at all General Meetings.
- Art. 10. General Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders shall represent the entire body of the shareholders of the Company and shall have the broadest power to approve or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.
- Art. 11. Time and Tenue of Meetings. The annual ordinary general meeting of the shareholders (hereinafter referred to as the «Annual Meeting») shall be held in accordance with Luxembourg law the first Friday of June at 3.00 p.m. at the registered office of the Company in the City of Luxembourg, or at such other place or time in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. If such day is not a bank business day, the Annual Meeting shall be held on the next following bank business day. The Annual Meeting may be held outside of the Grand Duchy of Luxembourg if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require. Other General Meetings may be held at such place and times as may be specified in the respective notices of meeting.
- **Art. 12. Conduct of Meetings.** All General Meetings shall be presided over by the General Partner. Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at General Meetings will be passed by a simple majority of those present and voting, irrespective of the number of Shares held by those present or represented at the meeting. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders to take part in any General Meeting. Any shareholder may be represented and vote at any General Meeting by a proxy or proxies (who need not be a shareholder) appointed by an instrument in writing, with or without power of substitution.
- **Art. 13. Notice of Meetings.** The shareholders will meet upon call by the General Partner, pursuant to notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least 2 days prior to the meeting to each Shareholder at the address in the Register of the shareholders, provided that this requirement may be waived by all the shareholders present or represented at the meeting.
 - Art. 14. Management of the Company. The Company shall be managed by the General Partner.
- Art. 15. Powers of the General Partner. The General Partner has the broadest power to perform all acts which are necessary or useful in order to achieve the Company's object and purposes in the name and on behalf of the Company and to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, including but not limited to the power to determine investment policies, conclude all types of contracts, transfer funds or assets belonging to the Company and fix the terms and conditions thereof, and take any and all acts necessary to the execution and fulfilment of all enterprises or operations which affect the Company. All acts which are not reserved by law and by these Articles to the General Meeting or to the Supervisory Board shall be within the competence of the General Partner.

The General Partner may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The General Partner will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

- **Art. 16. Remuneration of the General Partner.** The General Partner will be compensated according to the value and the nature of the services provided.
- Art. 17. Indemnity to the General Partner. (a) The Company shall, to the fullest extent permitted by applicable law, indemnify and hold harmless the General Partner against any loss, claim, damage or liability to which it may become subject in connection with any matter (whether criminal or civil) arising out of or related to the Company's business or affairs, except to the extent any such loss, claim, damage or liability is primarily attributable to the General Partner's negligence, bad faith, fraud, willful misconduct or willful breach of its duties.

If the General Partner becomes involved in any capacity in any action, proceeding or investigation in connection with any matter arising out of or related to the Company's business or affairs, the Company will periodically reimburse the General Partner for its legal and other similar expenses (including the cost of any investigation, preparation and defense) incurred in connection therewith; provided that no such reimbursement shall be made, and any such payment made shall be refunded, if the General Partner is not entitled to be indemnified by the Company in connection with such action, proceeding or investigation as provided in any exception contained in the immediately preceding sentence.

- (b) Notwithstanding anything else contained in these Articles, the reimbursement, indemnity and contribution obligation of the Company under this Section 18 shall:
 - (i) be in addition to any liability which the Company may otherwise have;
- (ii) extend upon the same terms and conditions (but only to the extent any losses, claims, damages or liabilities, relate to the business or affairs of the Company or Ownership Interests or issuers of Ownership Interests or any affiliate thereof to (x) the directors, officers, employees, and Affiliates of the General Partner, and the directors, officers and employees of such Affiliates, and (y), in the General Partner's sole discretion, the agents of the General Partner and the directors, officers or employees thereof;
- (iii) be binding upon and endure to the benefit of any successors, assigns, heirs and personal representatives of the General Partner and any such persons;
- (iv) be reduced and, if applicable, refunded by the amount of any insurance or other payments from third parties, including, without limitation, the Company, in respect of an indemnifiable claim hereunder.



- (c) All amounts owing in respect of persons specified in Section 18(b) (ii) hereof shall be paid by the Company to the General Partner which shall receive the same for the benefit of such persons.
- (d) The Company may, if the General Partner so determines, purchase and maintain insurance at reasonable premiums (or reimburse the General Partner or its affiliates therefore) on behalf of any director, officer or employee of the General Partner or any of its affiliates or any of their respective directors, officers or employees (or, at the General Partner's sole discretion, agents thereof, directors, officers, employees and affiliates of such agents and directors, officers and employees of such affiliates), against any liability asserted against such person or incurred by such person in such capacity, or arising from such person's status as such, whether or not the General Partner would have the power to indemnify such person against such liability under any applicable law.
- **Art. 18. Signatories.** The Company will be bound by the sole signature of the General Partner or by the joint signatures as the General Partner shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the General Partner.
- Art. 19. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner (Manager) or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The General Partner or member of the Supervisory Board or officer of the General Partner or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- **Art. 20. Supervisory Board.** The affairs of the Company and its financial situation including particulary its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»). The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorize any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles of the Company exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be convened by its Chairman. Written notice (including cable, telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing (including cable, telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing (including cable or telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) another member as his proxy. The Supervisory Board may only deliberate or act validly if at least a majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. A meeting may be held by telephone conference or similar means of communication and minutes shall be drawn up to record the results of resolutions adopted by telephone conference or similar means of communication. Resolutions may also be taken by one or several written instruments signed by all the members.

The Supervisory Board shall be elected by the Annual Meeting for a period ending at the date of the next Annual Meeting at which their successor is elected.

In addition, the General Meeting may appoint one or more accountants who shall assist the Supervisory Board in the fullfilment of its duties.

- **Art. 21. Minutes of the Supervisory Board.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes capable of being produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two members.
- Art. 22. Accounting Year, Accounts. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31th of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005. The accounts of the Company shall be expressed in Euro. The General Partner shall prepare the financial statements of the Company in respect of each financial year. Financial statements shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law.
- Art. 23. Premium Reserve. The amounts standing to the credit of the Premium Reserve (subject to any deduction therefrom which may have been made in respect of losses of the Company) may be distributed to the shareholders by resolution of the General Meeting. At each Annual Meeting, all amounts standing to the credit of the Premium Reserve shall be distributed to the shareholders, in proportion to their respective shareholding, to the extent of the amount of cash available to the Company, provided that the General Meeting may always upon proposal of the General Partner decide to set aside any portion of such amount of cash to cover potential liabilities of the Company. The General Partner may convene a General Meeting at any other time having for agenda the distribution of all or part of the amount standing to the credit of the Premium Reserve.
- Art. 24. Legal Reserves and Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth of the subscribed share capital. The balance of the annual net profits



shall be distributed as divided among the shareholders, in proportion to the number of shares they hold respectively, within one month following the date of the Annual Meeting, to the extent of the amount of cash available to the Company after compliance with Article 23 above, unless the Annual Meeting shall decide upon proposal by the General Partner to allocate all or part of such profits to the creation or maintenance of reserve funds or to provisions to cover potential liabilities of the Company. The General Meeting may upon proposal by the General Partner decide to pay interim dividends. The General Partner may decide to make payments on account of dividend.

- **Art. 25. Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators (if physical persons) named by the General Meeting effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.
- **Art. 26. Distributions in Kind.** Liquidation dividends and dividends may be distributed in kind, provided that the equality among shareholders is observed.
- Art. 27. Amendment of the Articles. These Articles of incorporation may be amended from time to time, upon approval of the General Partner, by the General Meeting, subject to the following quorum and voting requirements. Any extraordinary General Meeting shall not be validly constituted and competent to deliberate on any amendment to the Articles of Incorporation, unless a quorum equal to at least one half of the total number of issued and outstanding shares is present or represented at such meeting. If such quorum is not present at any such meeting, a new General Meeting may be convened by the General Partner by five (5) days advance notice sent by registered mail to each shareholder. The convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. Such new meeting shall be validly constituted and competent to deliberate on all amendments regardless of the number of Shares present or represented at such meeting. In both meetings, resolutions must be carried by at least two thirds of the votes of shareholders present or represented.
- **Art. 28. Laws Applicable.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

All these shares have been fully paid up in cash and therefore the amount of thirty-one thousand one Euro twenty-five cent (31,001.25 EUR) is as of now available to the company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 31th December 2005.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2006.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- I) The following have been elected as the initial members of the Supervisory Board for an initial period of one (1) year:
- Mr Michel van Krimpen, with professional address at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, born at Rotterdam, The Netherlands, on February 19, 1968,
- Mrs. Dominique Bernier, with professional address at F-75648 Paris Cedex 13, 47, Quai d'Austerlitz, born at Ermont, France, on November 17, 1966;
- Mr James Burt, with professional address at Level 3, 25 Dowgate Hill, London, UK, EC4R 2GN, born at Nottingham, UK, on April 22, 1959.
 - III) The registered office of the Company is fixed at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.



Ont comparu:

- 1.- CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant.
 - 2.- CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les dits comparants, agissant comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Art. 1er. Forme. Il est établi entre CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité (ci-après désigné «l'Actionnaire Commandité»), et CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. en tant qu'actionnaire commanditaire (ci-après désigné «l'Actionnaire Commanditaire») et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions, qui existera sous la dénomination de:

CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A. (ci-après désignée la «Société»).

- Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2054.
- **Art. 3. Objet social.** Les objets pour lesquels la société est constituée sont toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes sociétés, quelle que soit leur forme, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille comprenant des valeurs et brevets, de quelque origine qu'ils soient, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, souscription, soumission ou par faculté d'acquérir et par tout autre moyen, des valeurs et brevets, de les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, développer ces valeurs et brevets, consentir à la société dans laquelle elle détient des intérêts tous soutiens, emprunts, avances et garanties.

La société peut également entreprendre toutes transactions commerciales, industrielles et financières, qu'elle jugera nécessaires pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché, soit à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Au cas où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée du siège social avec les personnes ou des entreprises se trouvant en dehors du Grand-Duché, se produiraient ou seraient imminents, l'Actionnaire Commandité ou toute autre personne dûment autorisée par l'Actionnaire Commandité à cet effet, pourra décider de transférer provisoirement le siège social à un endroit situé en dehors du Grand-Duché, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert temporaire du siège social, demeurera luxembourgeoise.
- **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille un euros vingt-cinq cents (31.001,25 EUR) divisé en 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions de commanditaire de classe A d'une valeur nominale de un euros vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et 1 (une) action de commandité de classe B d'une valeur nominale de un euros vingt-cinq cents (1,25 EUR) (ci-après, les actions de commanditaire de classe A et l'action de commandité de classe B seront désignées «les actions»).
- Art. 6. Prime. Le montant de toute prime d'émission payée à la Société au-delà de la valeur nominale des actions sera affecté à un compte de réserve extraordinaire (ci-après dénommé le «Compte de Réserve de Prime»). Le Compte de Réserve de Prime est utilisable pour la distribution aux actionnaires.
- Art. 7. Forme des actions. Les actions ne pourront être que nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société par l'Actionnaire Commandité. Les nom et adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, le montant versé pour chacune de ces actions seront mentionnés sur le registre des actionnaires ainsi que les transferts d'actions et la date de chaque transfert. Tout transfert d'actions, que ce soit par cession, nantissement ou autrement, à des actionnaires existants et/ou à des nouveaux actionnaires requiert dans tous les cas le consentement unanime de tous les actionnaires. Tout actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse figurant dans le Registre des Actionnaires par notification écrite à la Société, à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par l'Actionnaire Commandité.
- Art. 8. Responsabilité des Actionnaires et de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité sera indéfiniment responsable pour tous les engagements qui ne pourraient pas être remplis avec les actifs de la Société. Les autres actionnaires (les «Actionnaires Commanditaires») devront s'abstenir d'agir au nom de la Société, de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, en dehors de l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux Assemblées Générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission afférente à chacune des parts qu'ils ont souscrites. En particulier, les Actionnaires Commanditaires ne seront pas responsables des dettes, engagements et obligations de la Société ou de toute autre actionnaire.
 - Art. 9. Droits de vote. Chaque part donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales.



- Art. 10. Assemblées Générales. Toute assemblée d'actionnaires régulièrement constituée représentera la totalité des actionnaires de la Société et disposera des pouvoirs les plus larges en vue d'approuver et de ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'aucune résolution ne sera valablement prise sans l'approbation de l'Actionnaire Commandité.
- Art. 11. Date et Lieu des Assemblées. L'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires (ci-après désignée l'«Assemblée Annuelle») se tiendra le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures, conformément à la législation luxembourgeoise au siège social de la Société à Luxembourg, ou à tout autre endroit ou temps au Grand-Duché de Luxembourg qui sera désigné dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, l'Assemblée Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Annuelle pourra avoir lieu hors du Grand-Duché de Luxembourg si, d'après l'opinion souveraine de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent. D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux endroits et dates indiqués dans les avis de convocation respectifs.
- Art. 12. Conduite des Assemblées. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les Assemblées Générales statuent à la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'il soit tenu compte du nombre de Parts détenues par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée. L'Actionnaire Commandité pourra déterminer toutes autres conditions que devront remplir les actionnaires afin de participer à toute Assemblée Générale. Tout actionnaire peut être représenté par un mandataire (qui n'est pas nécessairement un actionnaire) nommé par un acte écrit, avec ou sans pouvoir de substitution, et qui votera à l'Assemblée Générale pour le compte de l'actionnaire qu'il représentera.
- Art. 13. Convocations aux Assemblées. Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité par voie d'avis contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire, au plus tard 2 jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Toutefois, il pourra être renoncé aux règles de convocations ci-dessus énoncées par tous les actionnaires présents ou représentés à une Assemblée si tous les actionnaires sont présents ou représentés à cette Assemblée.
 - Art. 14. Gestion de la Société. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité (le Gérant).
- Art. 15. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer, au nom et pour le compte de la Société, tous actes nécessaires et utiles à l'accomplissement de l'objet et des buts de la Société ainsi que pour déterminer la politique générale de la Société et décider de la conduite de l'administration et des affaires de la Société; il aura notamment, mais non exclusivement, le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de la Société, conclure tous types de contrats, transférer les fonds et avoirs appartenant à la Société, le tout selon les termes et conditions qu'il déterminera, et effectuer tout acte nécessaire en vue de parvenir à la réalisation et l'accomplissement de toutes entreprises et opérations concernant la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

L'actionnaire commandité pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'actionnaire commandité déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

- Art. 16. Rémunération de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité sera dédommagé en fonction de la valeur et de la nature des services rendus.
- Art. 17. Indemnisation de l'Actionnaire Commandité. (a) Dans la plus grande limite permise par la loi, la Société indemnisera l'Actionnaire Commandité et le tiendra quitte de toute perte, réclamation ou responsabilité à laquelle il pourrait être soumis au titre de tout fait ou de toute situation (de nature pénale ou civile) résultant des activités ou des affaires de la Société ou leur étant liés, sauf dans les cas où une telle perte, réclamation ou responsabilité sera principalement imputable à la négligence, à la mauvaise foi, à la fraude ou au dol de l'Actionnaire Commandité, ou à la violation intentionnelle de ses obligations par celui-ci. Si l'Actionnaire Commandité est mis en cause, en quelque qualité que ce soit, dans une action, un procès ou une enquête en relation avec tout fait ou toute situation résultant des activités ou des affaires de la Société ou leur étant liés, la Société remboursera périodiquement à l'Actionnaire Commandité les frais juridiques et autres dépenses similaires (y compris le coût de toute enquête, de tout travail préparatoire ou de défense de l'Actionnaire Commandité) engagés par celui-ci. L'Actionnaire Commandité ne pourra toutefois pas prétendre à un tel remboursement et devra restituer les sommes lui ayant été remboursées, s'il n'a pas droit à indemnisation par la Société au titre d'une action, d'un procès ou d'une enquête de cette nature, en raison d'une exclusion d'indemnisation prévue à la phrase immédiatement précédente.
- (b) Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, les obligations de remboursement, d'indemnisation et de contribution de la Société résultant du présent article 18:
 - (i) viendront en complément de toute obligation dont la Société pourrait être tenue par ailleurs;
- (ii) bénéficieront dans les mêmes termes et conditions (mais seulement dans la mesure où la perte, la réclamation ou la responsabilité est liée aux activités ou aux affaires de la Société, des participations, des sociétés dans lesquelles les participations sont prises ou une société affiliée de celles-ci) (x) aux administrateurs, dirigeants, employés et affiliés de l'Actionnaire Commandité, et aux administrateurs, dirigeants et employés desdits affiliés, et (y) à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, aux agents de l'Actionnaire Commandité, leurs administrateurs, dirigeants et employés;
- (iii) lieront les successeurs, héritiers, ayants droit et représentants personnels de l'Actionnaire Commandité ainsi que desdites personnes;



- (iv) seront réduits du montant de toute indemnité d'assurance ou de tous autres paiements par des tiers, y compris, sans que cette liste ait un caractère limitatif, par la Société, au titre d'un dommage indemnisable en application des présentes, ou, le cas échéant, feront l'objet d'un remboursement égal à ce montant.
- (c) Tous montants dus à l'une des personnes énumérées au présent article 18 (b) (ii) seront payés par la Société à l'Actionnaire Commandité qui les recevra pour le compte de ces personnes.
- (d) Si l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, la Société souscrira et maintiendra en vigueur des polices d'assurance pour un montant raisonnable de prime (ou remboursera le montant de ces primes à l'Actionnaire Commandité ou à ses affiliés) au bénéfice de tout administrateur, dirigeant ou employé de l'Actionnaire Commandité ou de l'un quelconque de ses affiliés ou de tout administrateur, dirigeant ou employés desdits affiliés, (ou, à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, de leurs agents, des administrateurs, dirigeants, employés et affiliés de tels agents et des administrateurs, dirigeants et employés de tels affiliés), couvrant le risque de mise en jeu de responsabilité encouru par de telles personnes du fait de leurs fonctions ou étant la conséquence de leur statut, que la loi applicable autorise ou non l'actionnaire Commandité à indemniser de telles personnes au titre de tels risques.
- Art. 18. Signatures. La Société sera engagée par la seule signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature conjointe, ainsi que l'Actionnaire Commandité le déterminera, de toutes autres personnes auxquelles l'Actionnaire Commandité aura accordé une délégation de pouvoirs.
- Art. 19. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'actionnaire commandité (Gérant) ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs ou des fondés de pouvoirs de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. L'actionnaire commandité ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir de l'actionnaire commandité ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.
- Art. 20. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres et sa comptabilité, sont sous la surveillance d'un conseil de surveillance d'au moins trois (3) membres (ci-après dénommé le «Conseil de Surveillance»). Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les affaires que ce dernier pourra déterminer et pourra autoriser tous les actes de l'Actionnaire Commandité qui pourraient, en vertu de la loi et des règlements ou des présents statuts, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président.

Avis écrit (y compris par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique de transmission) de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf circonstances d'urgence, dont la nature sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation avec l'approbation de chaque membre par écrit (y compris par câble, télégramme, téléx, télécopie ou par tout autre moyen électronique de transmission).

Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations distinctes pour les réunions tenues aux dates et lieux prévus à un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Tout membre peut voter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit (y compris câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de transmission électronique). Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée

Les résolutions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Une réunion peut être tenue par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire et les procès-verbaux seront rédigés pour enregistrer les résultats des résolutions adoptées par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire. Les résolutions pourront également être prises au moyen d'un ou de plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'Assemblée Annuelle pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Annuelle suivante, au cours de laquelle leurs successeurs seront élus.

En outre, l'Assemblée Générale pourra élire un ou des experts comptables qui assisteront le Conseil de Surveillance dans l'exercice de ses fonctions.

- Art. 21. Procès-verbaux du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en son absence, par le président temporaire ayant présidé cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou autrement seront signés par le président ou par deux membres.
- Art. 22. Année sociale, Comptes. L'exercice social de la Société débutera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005. Les comptes de la Société seront exprimés en euros. L'Actionnaire Commandité préparera les comptes sociaux de la Société à la fin de chaque exercice social. Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.
- Art. 23. Compte de Réserve de Prime. Les sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime (sous réserve de toutes déductions qui auront pu en être effectuées en raison de pertes subies par la Société) peuvent être



distribuées aux actionnaires aux termes d'une résolution de l'Assemblée Générale. Lors de chaque Assemblée Annuelle, les sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime seront distribuées aux actionnaires en Proportion de leur quote-part du capital, dans la limite des liquidités disponibles dans la Société, étant entendu que l'Assemblée Générale pourra toujours, sur proposition de l'Actionnaire Commandité, décider de garder en réserve une partie de ces liquidités pour faire face aux engagements potentiels de la Société. L'Actionnaire Commandité peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale ayant pour ordre du jour la distribution de tout ou partie des sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime.

Art. 24. Réserves Légales et Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit. Le solde du bénéfice annuel sera distribué sous forme de dividendes aux actionnaires, en proportion du nombre de parts qu'ils détiendront respectivement, dans un délai d'un mois suivant la date de l'Assemblée Annuelle, dans la limite du montant des liquidités disponibles dans la Société après application des dispositions de l'article 23 ci-dessus, à moins que l'Assemblée Annuelle ne décide sur proposition de l'Actionnaire Commandité d'affecter tout ou partie de tels bénéfices à la création ou au maintien de fonds de réserves ou à la constitution de provisions destinées à couvrir les engagements potentiels de la Société.

L'Assemblée Générale peut décider, sur proposition de l'Actionnaire Commandité, de payer des dividendes intérimaires. L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des acomptes sur dividendes.

- Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un liquidateur (si celui-ci est une personne morale) ou par un ou plusieurs liquidateurs (si ceux-ci sont des personnes physiques) élus par l'Assemblée Générale prononçant cette dissolution, sur proposition de l'Actionnaire Commandité. Cette Assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- **Art. 26. Distributions en nature.** Le boni de liquidation et les dividendes peuvent être distribués en nature, sous réserve que l'égalité entre les actionnaires soit respectée.
- Art. 27. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'Assemblée Générale, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, sous réserve que soient remplies les conditions suivantes de quorum et de majorité. Une Assemblée Générale extraordinaire ne sera valablement constituée et compétente pour délibérer sur une quelconque modification des Statuts si la moitié au moins du nombre total de parts émises n'est pas présent ou représenté à cette Assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint à cette assemblée, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée par l'Actionnaire Commandité par avis envoyé par courrier recommandé à chaque actionnaire cinq (5) jours à l'avance. L'avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'Assemblée précédente. La nouvelle Assemblée sera valablement constituée et compétente pour délibérer sur toutes modifications des présents statuts, quel que soit le nombre de parts présentes ou représentées à cette Assemblée. Dans les deux assemblées, les décisions devront être prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.
- **Art. 28. Législation applicable.** Toutes matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts le seront conformément à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêtés les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

- 1.- CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., préqualifiée. 24.800 actions de commanditaire de classe A
- 2.- CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., préqualifiée. . . . 1 action de commandité de classe B

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-et-un mille un euros vingt-cinq cents (31.001,25 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société en raison de sa constitution, sont estimés à deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I.- Les personnes suivantes sont nommées comme premiers membres du Conseil de Surveillance pour une période initiale d'une (1) année:



- Monsieur Michel van Krimpen, avec adresse professionnelle à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 19 février 1968,
- Madame Dominique Bernier, avec adresse professionnelle à F-75648 Paris Cedex 13, 47, Quai d'Austerlitz, born at Ermont, France, le 17 novembre 1966,
- Monsieur James Burt, avec adresse professionnelle à Level 3, 25 Dowgate Hill, Londres, UK, EC4R 2GN, né à Nottingham, UK, le 22 avril 1959.

II.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 août 2005, vol. 432, fol. 70, case 7. – Reçu 310,01 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 août 2005. H. Hellinckx.

(080885.3/242/516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

LUXPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.420.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072452.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

SIMON & CHRISTIANSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, rue Pafebruch.

R. C. Luxembourg B 55.631.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072453.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

MONTREUIL STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 97.333.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072820.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

MONTREUIL STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 97.333.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072819.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



CAOBANG RC 4 GLORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 97.277.

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAOBANG R.C. 4 GLORY S.A., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1er décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1368 du 24 décembre 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 97.277,

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Danielle Origer, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Isabelle Petricic-Welschen, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Réduction de la valeur nominale des actions et augmentation du nombre d'actions sans apport supplémentaire de capital.
 - 2.- Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (155,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale de l'action à 155,- EUR et d'augmenter le nombre d'actions à 200, sans apport supplémentaire de capital.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (155,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Origer, M. Mayer, I. Petricic-Welschen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, vol. 25CS, fol. 25, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2005.

P. Decker.

(075125.3/206/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.



CAOBANG RC 4 GLORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 97.277.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 19 août 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 août 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(075126.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

ORINOCO HOLDINGS A S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 102.740.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of August.

Before Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of ORINOCO HOLDINGS A S.A. (the General Meeting), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Paul Frieders, prenamed, on August 18, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 10, 2004 under number 1271 (the Company).

The General Meeting is presided by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer,

who appoints Mrs. Elisabeth Reinard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer, as secretary.

The general meeting designates Ms. Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer, as scrutineer.

The President then asks the notary to enact the following:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Change of the date and time of the annual general meeting;
- 2. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company, including an amendment to article 8.2. taking into account item 1 of the agenda.
- II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

- III. It appears from the attendance list that all the ten thousand (10,000) shares representing the whole share capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are represented at the present extraordinary general meeting.
- IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - V. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The General Meeting resolves to change the date and time of the annual general meeting of the Company from the second Wednesday of May at 11.00 a.m. to the second Wednesday of June at 4.00 p.m.

Second resolution

The General Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company taking into account in particular the above resolution.

As a consequence, the articles of association (the Articles) of the Company shall now read as follows:

Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the shareholders and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of ORINOCO HOLDINGS A S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad



until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

- 3.1. The Company is established for an unlimited period of time.
- 3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

The objects of the Company are to act as a holding company in regard to the class A shares in ORINOCO HOLD-INGS B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, to perform any and all activities in any way related to the Company's role as the holder of such shares or in any other way related to the ORINOCO HOLDINGS B.V. class A shares, and to do all that is connected therewith, or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Art. 5. Share capital

- 5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of ten thousand (10,000) shares in registered form with a par value of three Euro ten cent (EUR 3.10) each, fully paid up.
- 5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.
 - 6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the share-holders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

- 8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- 8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of June of each year at 4.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.
- 8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney, convening notices, conference calls, shareholder voting

- 9.1. A convening notice containing the agenda of the general meeting to be held (agenda indicating the proposed decisions, the proposed amendments to the articles of association and, in case the object or form of the Company is to be changed, the text of the proposed amendments), as well as the time and place of the general meeting shall be sent to the shareholders at least eight days prior to the meeting, by registered mail, with a copy by telefax or e-mail.
 - 9.2. Each share is entitled to one vote.
- 9.3. Except as otherwise required by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a quorum and majority of at least sixty per cent (60%) of the share capital of the Company.
- 9.4. Resolutions at a meeting of the shareholders approving the change of the nationality of the Company, increase of the commitments of its shareholders and approving the exercise of the right of first offer with respect to the shares in ORINOCO HOLDINGS B.V. must be passed by a quorum and majority of at least one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company and, with respect to the change of nationality and increase of the commitments of the shareholders, one hundred per cent (100%) of the shares and one hundred per cent (100%) of the bonds in issue.
- 9.5. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.
- 9.6. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.



9.7. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Prior approval of the general meeting of shareholders

- 10.1. Without prejudice to any other applicable provisions of the law or the Articles, the following acts of the Company shall require the prior consent of the general meeting of shareholders of the Company:
- a. acquiring, alienating, encumbering, leasing, letting and in any other way obtaining and giving the use or benefit of registered property;
 - b. entering into agreements, whereby the Company is granted credit by a bank;
 - c. lending and borrowing money;
 - d. long term direct or indirect cooperation with another company and the termination of such cooperation;
- e. direct or indirect participation in the capital of another company and changing the size of any such participation, including but without limitation the sale of any of the Company's shares in ORINOCO HOLDINGS BV;
 - f. investments and divestitures;
- g. entering into agreements by which the Company binds itself as guarantor or as severally-liable co-debtor, or otherwise guarantees or agrees to bind itself as security for a debt of a third party;
 - h. making settlements;
 - i. being a party to legal proceedings, including conducting arbitration proceedings;
- j. entering into and changing employment agreements, whereby remuneration is granted, which exceeds the annual maximum amount determined by the general meeting of shareholders and notified to the Board of directors in writing;
 - k. exercising the voting rights attributable to shares held by the Company in the capital of its subsidiaries;
 - I. dividend distributions (annual dividend distributions as well as interim dividend distributions);
- m. exercising the Company's right of first offer with respect to any shares in ORINOCO HOLDINGS B.V. offered for sale.
 - n. any and all other resolutions which may have an important impact on the Company;
 - o. any and all other resolutions specified by the general meeting of shareholders;
- p. any action requiring the prior approval of the Shareholders' Body of ORINOCO HOLDINGS B.V. pursuant to article 16 of the deed of incorporation of ORINOCO HOLDINGS B.V. or otherwise;
- q. any decisions in which the Company is acting in its capacity of shareholder of its subsidiary(ies) require the prior consent of the general meeting of shareholders of the Company adopted in accordance with the majority requirements specified in article 9.3. and 9.4 of these Articles.
- 10.2. The general meeting of shareholders shall be entitled to require further actions of the Company in addition to those listed in Article 10.1 hereof to be subject to the consent of the general meeting of shareholders. Such further actions shall be clearly specified and notified to the Board of directors in writing.

Art. 11. Management

- 11.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 11.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.
- 11.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company

- 12.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.
- 12.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.
- 12.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.
- 12.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.
- 12.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.
- 12.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other



and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

- 12.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.
- 12.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 or 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

- 13.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by any one director of the company in attendance at the said meeting.
- 13.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 14. Powers of the board of directors of the Company

14.1. Without prejudice to the terms of article 10 of the Articles, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers

- 15.1. The board of directors may delegate its powers, for the conduct of the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any members of the board, director or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. The delegation to a member of the board of directors requires the prior consent of the general meeting of shareholders.
- 15.2. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures

- 16.1. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any director in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.
- 16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any person to whom the powers of daily management have been delegated.

Art. 17. Conflict of interests

- 17.1. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 17.2. In the event that any director of the Company has any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction

Art. 18. Statutory auditor

- 18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year

19.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 20. Allocation of profits

- 20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.
- 20.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.



20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company with the prior approval of the general meeting of shareholders according to art. 10 of the Articles. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted according to the quorum and majority requirements set forth in art. 9.3. of the Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ORINOCO HOLDINGS A S.A. (l'Assemblée), une société anonyme avec siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 18 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 décembre 2004 sous le numéro 1271 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Maître Dirk Leermakers, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, qui désigne Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le Président prie ensuite le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:
- 1. Changement de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle;
- 2. Modification et complète refonte des statuts de la Société, y inclue une modification à l'article 8.2. qui prend en compte le point 1^{er} de l'ordre du jour.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle du deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures du matin au deuxième mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en tenant compte notamment de la résolution précédente.

Par conséquent, les statuts de la Société (les Statuts) auront la teneur suivante:

Art. 1er. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ORINOCO HOLDINGS A S.A. (la Société).



Art. 2. Siège Social

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

- 3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

La Société a pour objet d'agir comme une société holding en ce qui concerne les actions de classe A de ORINOCO HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des Pays-Bas, d'effectuer toute activité en relation quelconque avec le rôle de la Société agissant comme détenteur de telles actions ou dans tous les autres cas en relation avec les actions de classe A de ORINOCO HOLDINGS B.V., et de faire tout ce qui est en connexion avec de telles actions, ou pourrait être menée en relation avec de telles actions, le tout devant être interprété de la manière la plus large.

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de trois euros dix cents (EUR 3,10) chacune, entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

- 6.1. Les actions sont et resteront nominatives.
- 6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.
 - 6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

- 8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 16 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- 8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

- 9.1. Les convocations contenant l'ordre du jour de l'assemblée générale à tenir (ordre du jour indiquant les résolutions proposées, les modifications proposées des statuts et, dans le cas où des propositions concernent le changement de l'objet ou de la forme de la Société, le texte des modifications proposées) aussi bien que la date et le lieu de l'assemblée générale seront envoyés aux actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée, par courrier recommandé, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, y compris par courrier électronique.
 - 9.2. Chaque action donne droit à une voix.
- 9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont adoptées par un quorum et une majorité d'au moins soixante pour cent (60%) du capital social de la Société.
- 9.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ainsi que les résolutions d'une assemblée des actionnaires approuvant l'exercice des droits de première proposition en relation avec les actions de ORINOCO HOLDINGS B.V. pourront être adoptés par un vote représentant cent pour cent (100%) des actions et, considérant le changement de nationalité et l'augmentation des engagements des actionnaires, cent pour cent (100%) des actions et cent pour cent (100%) des obligations émises.



- 9.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.
- 9.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
- 9.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires

- 10.1. Sans préjudice des autres dispositions applicables de la loi ou des Statuts, le conseil d'administration de la Société devra requérir le consentement de l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour les résolutions concernant:
- a. acquérir, aliéner, gager, mettre en crédit-bail, en location et tout autre moyen d'obtenir ou de donner l'utilisation ou le bénéfice de propriétés déclarées;
 - b. conclusion de tout accord par lequel la Société obtient un crédit par une banque;
 - c. prêter ou emprunter de l'argent;
- d. coopération à long terme, directement ou indirectement, avec toute autre société et résiliation de telle coopération;
- e. participation directe ou indirecte dans le capital d'autres sociétés et changement du montant de telle participation, incluant mais sans limitation, la vente de toute action ORINOCO HOLDINGS B.V. détenue par la Société;
 - f. investissements et cession de participations;
- g. conclusion de tout accord par lequel la Société se lie elle-même comme garant ou comme co-débiteur solidairement responsable, ou autre garantie ou accord pour se constituer garant d'une créance d'une tierce partie;
 - h. conclusion de transactions;
 - i. être partie d'un procès, incluant les arbitrages;
- j. conclure et changer des accords relatifs aux emplois, par lesquels une rémunération est accordée, qui excède le montant maximum annuel déterminé par l'assemblée générale des actionnaires et notifié au conseil d'administration par écrit:
 - k. exercer le droit de vote attribué aux actions détenues par la Société dans le capital de ses filiales;
 - I. distribution de dividende (distribution annuelle de dividendes aussi bien qu'acomptes sur dividendes);
- m. exercice du droit de première proposition de la Société en ce qui concerne la proposition de vente d'actions de ORINOCO HOLDINGS B.V.;
 - n. toute autre résolution qui pourrait affecter de façon importante la Société;
 - o. toute autre résolution spécifiée par l'assemblée générale des actionnaires;
- p. toute autre action requérant l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires de ORINOCO HOLDINGS B.V. conformément à l'article 16 de l'acte de constitution de ORINOCO HOLDINGS B.V.;
- q. toute décision du conseil d'administration de la Société agissant en sa capacité d'actionnaire de ses filiales requiert le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptés conformément à la majorité requise spécifiée aux articles 9.3, 9.4 et 9.5 de ses Statuts.
- 10.2. L'assemblée générale des actionnaires est en droit de demander des résolutions supplémentaires du conseil d'administration en complément des celles listées à l'article 10.1 ci-dessus pour être approuvée par elle. De telles résolutions supplémentaires seront notifiées par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. Administration de la Société

- 11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.
- 11.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 11.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration de la Société

- 12.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 12.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 12.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.
- 12.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur



de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

- 12.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.
- 12.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
- 12.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.
- 12.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 ou 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

- 13.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par un des administrateurs de la Société ayant assisté à ladite réunion.
- 13.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

Sans préjudice de l'article 10 des Statuts, le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs

- 15.1. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs, pour la gestion quotidienne des affaires de la Société et la représentation de la Société pour une telle gestion à tout membre du conseil d'administration de la Société, administrateurs ou tout autre fondé de pouvoir qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société, sous les termes et conditions que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration requiert l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.
- 15.2. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées

- 16.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la simple signature de tout administrateur de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- 16.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la simple signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de gestion quotidienne ont été délégués.

Art. 17. Conflit d'intérêts

- 17.1. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 17.2. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 18. Commissaire aux Comptes

- 18.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.
- 18.2. Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social commencera le 1er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.



Art. 20. Affectation des Bénéfices

- 20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celuici aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.
- 20.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.
- 20.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires conformément à l'article 10 des Statuts. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation

21.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée selon le quorum et la majorité requise prévue à l'article 9.3 des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable

22.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Leermakers, E. Reinard, St. Alexandrino, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, vol. 25CS, fol. 41, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

P. Frieders.

(081528.2/212/532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

ORINOCO HOLDINGS A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 102.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

P. Frieders.

(081529.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

FORMENTERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 93.689.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(072518.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



FINOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 52.313.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072504.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

AB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 67.991.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(072506.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

SMART CITY S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 79.645.

Les Actionnaires de SMART CITY S.A. (la Société) ont décidé:

- de transférer en date du 1er novembre 2002 le siège de la Société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.
 - d'accepter la démission de Monsieur Serra Michel comme administrateur de la Société avec effet immédiat.
 - d'accepter la démission de Monsieur Beggiato Jonathan comme commissaire de la Société avec effet immédiat.
- de nommer avec effet immédiat comme nouvel administrateur de la Société WAYLAND NETWORK LIMITED, avec adresse, Lotemau center level 2 Vaea street Apia Samoa, Samoa. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.
- de nommer avec effet immédiat comme nouveau commissaire aux comptes la société BARRINGTON S.A. avec adresse 2, Center Square à Alofi (Niue). Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille sept.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072512.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 82,900.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 103.086.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of January. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 1650, Tysons Boulevard Suite 1600, McLean, Virginia, United States of America; and
- JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 1650, Tysons Boulevard Suite 1600, McLean, Virginia, United States of America,

here both represented by Linda Korpel, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of two proxies established in the USA on January 14, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer in Luxembourg, as secretary of the deed.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:



- I. The appearing parties are the sole shareholders of the limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing in Luxembourg under the name of JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.I the «Company»), with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 103.086, incorporated by a deed of the undersigned notary dated September 7, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated November 24 N° 1203 and whose articles of association have been amended on November 3, 2004 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is set at eighty-two thousand nine hundred Euro (EUR 82,900.-) represented by one thousand five hundred eighty-one (1,581) Class A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one thousand seven hundred thirty-five (1,735) Class B ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- III. The Shareholders resolved to reclassify the one thousand five hundred eighty-one (1,581) Class A ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one thousand seven hundred thirty-five (1,735) Class B ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into five hundred (500) Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and two thousand eight hundred and sixteen (2,816) Class A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).
- IV. The Shareholders resolved to create a new class of shares, being the Class B Shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- V. The Shareholders resolve to increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred and ten thousand Euro (EUR 210,000.-) to raise it from its present amount of eighty-two thousand nine hundred Euro (EUR 82,900.-) to two hundred and ninety two thousand nine hundred Euro (EUR 292,900.-) by creation and issue of eight thousand four hundred (8,400) Class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

First intervention - Subscription - Payment

JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II L.P., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to four thousand and five (4,005) Class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to fully pay them up in nominal value by a contribution in kind consisting of the conversion of an unquestionable and immediately payable debt (the «Debt I») in the total amount of one hundred thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 100,125.-), held by JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II, L.P., prenamed, towards the Company and resulting from a loan agreement entered into between the Company and JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II, L.P., prenamed, on December 31, 2004.

Proof of the existence of the Debt I has been given to the undersigned notary by a certification of JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II L.P. attesting that it is the sole full owner of the Debt I and it is possessing the power to dispose of it, it's being legally and conventionally freely transferable and that the contribution of the Debt I will be effective without qualification today and that all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second intervention - Subscription - Payment

JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A L.P., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to four thousand three hundred ninety-five (4,395) Class B issued shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to fully pay them up in nominal value by a contribution in kind consisting of the conversion of an unquestionable and immediately payable debt (the «Debt II») in the total amount of one hundred nine thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 109,875.-), held by JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A L.P., prenamed, towards the Company and resulting from a loan agreement entered into between the Company and JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A L.P., prenamed, on December 31, 2004.

Proof of the existence of the Debt II has been given to the undersigned notary by a certification of JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A L.P. attesting that it is the sole full owner of the Debt II and it is possessing the power to dispose of it, it's being legally and conventionally freely transferable and that the contribution of the Debt II will be effective without qualification today and that all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

VI. Pursuant to the amendment of the by-laws and the above increase of capital, the sole shareholders resolved to entirely restate the Company's articles of associations as follow:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.



- Art. 4. The Company will assume the name of JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at two hundred ninety two thousand nine hundred Euro (EUR 292,900.-) represented by five hundred (500) ordinary shares («the Ordinary Shares») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25,-), two thousand eight hundred and sixteen (2,816) Class A shares («A Shares») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25,-) and by eight thousand four hundred (8,400) Class B shares («B Shares») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25,-). Ordinary Shares, A Shares and B Shares will be collectively referred to as The Shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

All Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the Company in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. The redemption of the Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The partners agree that the redemption of the Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the partners except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Except if otherwise provided in a partners' agreement which may be entered into between the partners of the Company, the redemption price of the Shares of a given class (the «Redemption Price») is calculated by the manager(s) or by such person appointed by the manager(s) on the basis of the net asset value of the corresponding Investment. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Shares of a given class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the manager(s) determine(s) to be fair and reasonable.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the manager(s) with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future partners.

Except if otherwise provided in a partners' agreement which may be entered into between the Company and the partners of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered partners of the class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the partners' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such partner before the redemption date.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.
- Art. 8. The Shares to be issued pursuant to article 6 hereof may, as the manager(s) shall determine, be of different Classes. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the manager(s) for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares.

The manager(s) shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an «Investment») to which each Class of Shares relates. As between partners, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the partners of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

The Company shall create three (3) Investment portfolios, one for each class of shares (in accordance with the law and normal accounting practice), each corresponding Investment shall be distinguished with the same reference than the corresponding shares. Each Investment portfolio will be managed for the exclusive benefit of the corresponding class of shares as follows:

Investment portfolio A will be managed for the exclusive benefit of the owners of A Shares and will consist in investments in JER SNOWMAN HOLDING AB with registered office at Stureplan 4C, 4tr, S-11435 Stockholm, Sweden.



Investment portfolio B will be managed for the exclusive benefit of the owners of B Shares and will consist in investments in JER SEINE S.A.S. having its registered office at 17, square Edouard VII-75009 Paris.

Investment portfolio Ordinary will be manager for the exclusive benefit of the owners of Ordinary Shares and will consist in all other investments.

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
- Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager, who should not necessarily be shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or by one A manager and one B Manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A manager and one B manager are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one A manager and one B manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one A manager and one B manager.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.



Art. 17. The manager(s) decide to pay interim dividends to a specific Class of shares on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution in this specific Class of shares, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated investment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows:

The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different Classes of shares in proportion of all shares outstanding.

The partner(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the partner(s), for the payment of dividends to the Class of shares to which the Investment relates.

Art. 23. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately four thousand and two hundred Euro (EUR 4,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Ont comparu:

JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du pays de Galle, ayant son siège social à 1650, Tysons Boulevard Suite 1600, McLean, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du pays de Galle, ayant son siège social au 1650, Tysons Boulevard Suite 1600, McLean, Virginie, Etats-Unis d'Amérique,

tous les deux ici représentées par Linda Korpel, juriste, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 janvier 2005.

Ces procurations resteront annexées à l'acte pour être enregistrées avec lui.

La mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'acte.

Les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 103.086, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 7 septembre 2004, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 1203 en date du 24 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés ultérieurement en date du 3 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre vingt deux mille neuf cents euros (EUR 82.900,-) représenté par mille cinq cent quatre-vingt et une (1.581) parts sociales ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de mille sept cent trente cinq (1.735) parts sociales ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident de reclassifier les mille cinq cent quatre-vingt et une (1.581) parts sociales ordinaires de Catégorie A préexistantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les mille sept cent trente cinq (1.735) parts sociales ordinaires préexistantes de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en cinq cent (500) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et deux milles huit cent seize (2.816) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

IV. Les associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

V. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt deux mille neuf cent euros (EUR 82.900,-) à deux cent quatre-vingt douze mille neuf cent euros (EUR 292.900,-) par la création et l'émission de huit mille quatre cent (8.400) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Première intervention - Souscription - Libération

JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II L.P., précitée, par voie de son mandataire, déclare souscrire à l'ensemble des quatre mille cinq (4.005) nouvelles parts sociales de Catégorie B de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature consistant en la conversion d'une dette liquide, certaine et exigible (la «Dette I») que JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II L.P., détient sur la Société et qui résulte d'un contrat de prêt conclu, le 31 décembre 2004, entre JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II L.P. et la Société pour un montant total de cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 100.125,-).

Preuve de l'existence de cette Dette 1 a été donné au notaire instrumentant par JER REAL ESTATE PARTNERS II L.P. attestant qu'il est bien le détenteur unique de la Dette I, qu'il est en droit d'en disposer librement, la dette étant légalement et conventionnellement librement cessible et que l'apport de cette Dette I prendra effet aujourd'hui sans autre qualification et que toute formalité complémentaire sera accomplie en temps pour formaliser ce transfert et le rendre effective vis-à-vis des tiers.

Deuxième intervention - Souscription - Libération

JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A L.P., précitée, par voie de son mandataire, déclare souscrire à l'ensemble des quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze (4.395) nouvelles parts sociales de Catégorie B de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature consistant en la conversion d'une dette liquide, certaine et exigible (la «Dette II») que JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A L.P., détient sur la Société et qui résulte d'un contrat de prêt conclu le 31 décembre 2004. entre JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A L.P. et la Société pour un montant total de cent neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 109.875,-).

Preuve de l'existence de cette Dette II a été donné au notaire instrumentant par JER REAL ESTATE PARTNERS II-A L.P. attestant qu'il est bien le détenteur unique de la Dette II, qu'il est en droit d'en disposer librement, la dette étant légalement et conventionnellement librement cessible et que l'apport de cette Dette II prendra effet aujourd'hui sans autre qualification et que toute formalité complémentaire sera accomplie en temps pour formaliser ce transfert et le rendre effective vis-à-vis des tiers.

VI. Suite à ces modifications des statuts et cette augmentation de capital, les Associés décident de procéder à la refonte totale des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre



manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utiles pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cents quatre vingt douze mille neuf cent euros (EUR 292.900,-) représentée par cinq cent (500) parts sociales ordinaires («les Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, deux mille huit cent seize (2.816) parts sociales de Catégorie A («Parts Sociales A») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par huit mille quatre cent (8.400) parts sociales de Catégorie B («Parts Sociales B») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B étant collectivement désignées comme étant «Les Parts Sociales».

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les Parts Sociales émises par la Société, sont des parts rachetables. Les Parts Sociales souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des Parts Sociales ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables comprenant le compte de primes d'émission) et qui résultent de l'utilisation totale ou partielle et/ ou de tout autre revenu de l'Investissement y relatif (tel que défini ci-après). Les Parts Sociales qui ont été rachetées seront immédiatement annulées et ne confèrent ni le droit de vote, ni le droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation. Les associés conviennent que le rachat des Parts Sociales d'une Catégorie fait conformément aux présentes respecte leur droit au traitement égalitaire par la Société.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les Parts Sociales rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux associés; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, le Prix de Rachat des Parts sociales Ordinaires d'une Catégorie de parts sociales (ci-après le «Prix de Rachat») est calculé par le conseil de gérance ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance sur base de la valeur des actifs nets de l'investissement la Société. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en liquide soit par une distribution en nature ou bien une partie en liquide et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des Parts Sociales est exprimée sous forme de valeur par part sociale et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de l'Investissement de la Société, celle-ci étant la valeur de marché de tous les actifs de l'Investissement de la Société moins les dettes de cet Investissement telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre de Parts Sociales de la Société émises par la Société ce jour même. La valeur de marché des actifs de l'Investissement de la Société pourra être plus précisément définie sur toute autre base que le conseil de gérance considérera comme équitable et raisonnable.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le conseil de gérance est définitive et lie la Société ainsi que les présents et futurs associés.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre la Société et les associés de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à chaque associé d'une Catégorie et/ou d'une série d'une Catégorie de parts sociales de la Société dont les Parts Sociales sont à racheter, à l'adresse figurant à ce moment là sur le registre des associés de la Société, indiquant au porteur le nombre de parts sociales qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Parts Sociales à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une «Notification de Rachat»). Le Prix de Rachat de telles Parts Sociales est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des associés sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les Parts Sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.
- Art. 8. Les Parts Sociales émises conformément au présent article 6. pourront, tel que le conseil de gérance le déterminera, être de Catégories différentes. Le produit de l'émission de chaque Catégorie de Parts Sociales sera investi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'Investissement établi en fonction des Catégories ou classes de Parts Sociales.

Le conseil de gérance identifiera le portefeuille relevant des actifs constituant un investissement (un «Investissement» et ensemble «les Investissements») auquel chaque Catégorie de Parts Sociales se rapporte. Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la Catégorie de Parts Sociales concernée. La Société sera con-



sidérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les associés d'une Catégorie déterminée répondront de ses dettes relatives à l'Investissement de cette Catégorie, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.

La société crée Trois (3) Portefeuilles, un pour chaque catégorie de parts sociales (en accord avec la Loi et les pratiques comptables), chaque Portefeuille sera désigné par la même référence que les parts sociales correspondantes. Chaque Portefeuille sera géré pour les besoins exclusifs de la classe de parts sociales qui correspond comme suit:

Le Portefeuille A sera géré pour les besoins exclusifs des associés détenant les Parts Sociales A et comprend les investissements réalisés dans la société JER SNOWMAN HOLDING AB ayant son siège social au 4C, 4tr, S-11435 Stockholm, Suède.

Le Portefeuille B sera géré pour les besoins exclusifs des associés détenant les Parts Sociales B et comprend les investissements réalisés dans la société JER SEINE S.A.S. ayant son siège social au 1, square Edouard VII, 75009 Paris, France.

Le Portefeuille Ordinaire sera géré pour les besoins exclusifs des associés détenant les Parts Sociales Ordinaires et comprend tous les autres investissements.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et un gérant B, associés ou non.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing pri-

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de un gérant A et un gérant B au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communica-



tion similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant A et un gérant B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant A et un gérant B.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Le(s) gérant(s) décider(a)(ont) de la distribution de dividendes intérimaires à une Catégorie spécifique de parts sociales sur base d'un bilan préparé par le(s) gérant(s) et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans cette Catégorie spécifique de parts, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés dérivant de l'Investissement associé depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par les présents statuts ou par la loi.

D. Décisions de l'associé unique - Décision collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Investissement comme suit:

Le résultat de chaque Investissement consistera dans la balance entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit en relation avec l'Investissement transféré correspondant (y compris des plus-values, des excès de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds supportés par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion, réalisation de cet Investissement (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous autres produits et dépenses non transférées de la Société seront alloués entre les différentes Catégories de parts sociales proportionnellement aux parts émises.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante. L'excès éventuel du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes constituera le montant disponible qui, comme indiqué, sur décision des associés, sera utilisé pour la distribution de dividendes à la Catégorie de parts à laquelle l'Investissement se rapporte.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

- **Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.
- L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.
- Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 83, case 11. – Reçu 2.100 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(081466.3/211/532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.086.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(081468.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

CLOSDENIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 93.030.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(072520.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

SURFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 75.500.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(072521.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

ProLogis FRANCE XLV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.895.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03188, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(072856.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



GESTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 28.699.

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître André Schwachtgen, en remplacement de Maître Frank Baden, tous deux notaires de résidence à Luxembourg, le dernier nommé restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTINVEST S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 28.699, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 295 du 8 novembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 29 avril 2005, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à dix heures cinquante sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 8.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 8.242.500,- à EUR 242.500,- par annulation de 320.000 actions et remboursement aux actionnaires;
 - 2. Modification de l'article 5 des statuts;
- 3. Réduction de la réserve légale à EUR 24.250,- par affectation aux résultats reportés d'un montant de EUR 267.419,-;
 - 4. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de huit millions deux cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 8.242.500,-). Cette réduction de capital est réalisée par remboursement aux actionnaires de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) et par l'annulation de trois cent vingt mille (320.000) actions en proportion de la participation de chacun des actionnaires dans la Société de sorte que le capital social sera désormais représenté par neuf mille sept cents (9.700) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour l'adapter à la réduction de capital intervenue et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 242.500,-) représenté par neuf mille sept cents (9.700) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale à vingt-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 24.250,-) par l'allocation du montant de deux cent soixante-sept mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 267.419,-) au poste «résultats reportés».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Baden, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.



Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand five, on the thirty-first of August.

Before us, Maître André Schwachtgen, notary acting in replacement of Maître Frank Baden, notary, both residing in Luxembourg, Maître Baden being the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of GESTINVEST S.A., a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 28.699, incorporated pursuant to a notarial deed on 11 August 1988, published in the Mémorial, Recueil Spécial C of 8 November 1988 number 295. The articles of incorporation of the Corporation have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Baden on 29 April 2005, not yet published.

The meeting was opened at 10.50 a.m. with Caroline Waucquez, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Marina Muller, employee, residing in Athus.

The meeting elected as scrutineer Sandy Roeleveld, employee, residing in Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. To decrease the share capital by an amount of EUR 8,000,000.- in order to bring it from its current amount of EUR 8,242,500.- to EUR 242,500.- by cancelling 320,000 shares and reimbursement to the shareholders;
 - 2. To amend the Article 5 of the Articles of Association;
 - 3. To decrease the legal reserve to EUR 24,250.- by the allocation of EUR 267,419 to the Results brought forward;
 - 4. Miscellaneous.
- II. That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

- III. That the whole share capital being present or represented at the present meeting, it had been possible to disregard the usual convening, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which was communicated to them prior to this meeting.
- IV. That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and as such may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to decrease the share capital of the Company by an amount of eight million Euro (EUR 8,000,000.-) in order to bring it from its current amount of eight million two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 8,242,500.-) to two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 242,500.-). This decrease of capital is realized by repayment to the shareholders of eight million Euro (EUR 8,000,000.-) and by cancellation to three hundred twenty thousand (320,000) shares in proportion of each shareholder's participation in the Company, so that the share capital will now be represented by nine thousand seven hundred (9,700) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The general meeting confers to the Board of Directors the authority to execute these resolutions.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association in order to adapt it to the foregoing decrease of capital and to give it the following wording:

«The share capital is set at two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 242,500.-) represented by nine thousand seven hundred (9,700) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Third resolution

The general meeting decides to reduce the Legal reserve to twenty-four thousand two hundred fifty Euro (EUR 24,250.-) by the allocation of two hundred sixty-seven thousand four hundred nineteen Euro (EUR 267,419.-) to the Results brought forward.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the notary Baden, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Waucquez, S. Roeleveld, M. Muller, A. Schwachtgen.



Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 51, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

F. Baden.

(081689.3/200/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

GESTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 28.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(081692.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

ACCOUNT DATA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves. H. R. Luxemburg B 70.580.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 19. Juli 2005

Punkt 1

Die Versammlung beschließt einstimmig die Absetzung folgenden Verwaltungsratmitgliedes:

- Frau Monika Hochberger-Deville, wohnhaft in L-6670 Mertert, 36, rue Basse.

Punkt 2

Die Versammlung beschließt die Ernennung von Herrn Klaus-Georg Helbig, wohnhaft in D-60325 Franfurt/Main, Westendstrasse 78, zum Verwaltungsratmitglied. Das Mandate endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Punkt 3

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Roland Ebsen, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel,
- Herr Peter Deville, wohnhaft in L-6670 Mertert, 36, rue Basse.

Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Punkt 4

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves als Aufsichtskommissar. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Punkt 5

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072562.3/745/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

CAS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 68.168.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juillet 2005

Au Conseil d'Administration de CAS SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- 1. De nommer Mlle Stéphanie Jung en tant que Fondé de Pouvoirs B, avec effet rétroactif au 1er juillet 2005.
- 2. D'accepter la démission de MIle Alexandra Petitjean et de M. Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1^{er} août 2005.
 - 3. De nommer MIle Alexandra Petitjean en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1er août 2005.
 - 4. De nommer M. Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1er août 2005.
- 5. D'accepter la démission de M. Guillaume Martin-Saudax en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1er août 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:
- M. Hans van de Sanden,



M. John Beers,

M. Michel van Krimpen.

- L' Administrateur-délégué est:

M. Hans van de Sanden.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Mme Sandrine Martz,

Mme Karine Vautrin.

M. Ronald Chamielec.

Mlle Séverine Canova,

M. Herman Boersen,

M. Robert Kimmels,

Mlle Alexandra Petitjean,

M. Alan Botfield.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

M. Gilles Lecomte,

Mlle Audrey Raphael

M. Fabrice Geimer,

M. Marc Torbick,

Mlle Stéphanie Jung.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072915.2//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

GOBELINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(072568.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

GOBELINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.473.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(072569.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

GOBELINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 65.473.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(072570.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



GOBELINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.473.

Le bilan de clôture au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(072572.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

TAILOR & EARTH S.A. PROMOTIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1363 Howald, coin rue du Couvent/rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 45.993.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 11 août 2005.

G. Fonck

Administrateur-délégué

(072590.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

CONFIDENCIA DAGEST, SERVICES OASE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 56.680.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2005.

Signature.

(072609.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

J.M. MAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 64.

R. C. Luxembourg B 103.406.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2005.

Signature.

(072626.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.108.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(072858.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



AU JARDIN DE PIMPANICAILLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8013 Strassen, 10, rue Bellevue.

R. C. Luxembourg B 38.705.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072627.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

BITRONIC TECNOLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 35.547.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072629.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

SOCIETE D'EXPLOITATION HOTEL-RESTAURANT BRAAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 1, An Haesbich.

R. C. Luxembourg B 96.359.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072631.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

A.N.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9742 Boxhorn, Maison 57.

R. C. Luxembourg B 107.019.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072650.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck